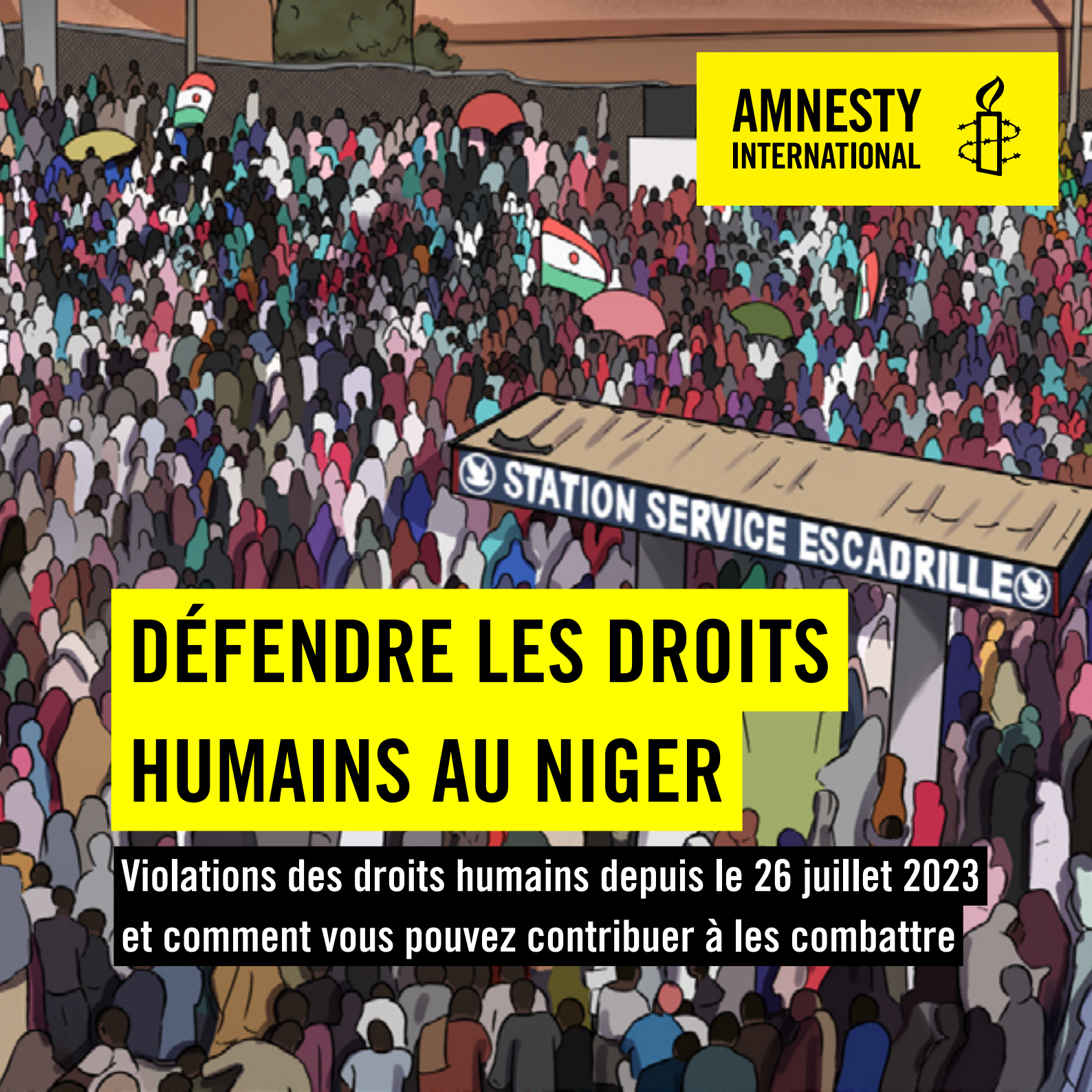

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉFENDRE LES DROITS HUMAINS AU NIGER

Violations des droits humains depuis le 26 juillet 2023 et comment vous pouvez contribuer à les combattre

Amnesty International est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes qui fait appel à l'humanité de chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenus de rendre des comptes. Indépendante de tout gouvernement, de toute idéologie politique, de tout intérêt économique et de toute religion, Amnesty International est essentiellement financée par ses membres et des dons de particuliers. Nous avons la conviction qu'agir avec solidarité et compassion aux côtés de personne du monde entier peut rendre nos sociétés meilleures.

© Amnesty International 2025
Sauf mention contraire, le contenu de ce document est sous licence Creative Commons (Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International).
https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode
Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site : www.amnesty.org/fr.
Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.
L'édition originale en langue anglaise de ce document a été publiée en 2025 par Amnesty International Ltd, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.

Index: AFR 43/9138/2025
Langue originale : anglais

amnesty.org/fr

Illustration de couverture : *Image illustrant les manifestations qui ont eu lieu après le coup d'État du 26 juillet.*
© Amnesty International

SOMMAIRE

INTRODUCTION **5**
LES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS EN UN COUP D'ŒIL **5**
PRINCIPALES CONSTATATIONS **7**
1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET ABUS EN DÉTENTION 8
2. ATTAQUES CONTRE LES LIBERTÉS JOURNALISTIQUES 11
3. LA SOCIÉTÉ CIVILE ATTAQUÉE 14
REJOIGNEZ LA CAMPAGNE D'AMNESTY **17**
- OBJECTIFS 18
- COMMENT VOUS POUVEZ AIDER 19

INTRODUCTION

Depuis le coup d'État militaire du 26 juillet 2023, le Niger est plongé dans une profonde crise des droits humains. L'opposition politique a été réduite au silence, des journalistes ont été arrêtés et des organisations de la société civile démantelées. Le Conseil national pour la sauvegarde de la patrie (CNSP) a eu recours aux détentions arbitraires, à la répression judiciaire et à la violence pour consolider son pouvoir.

Ce document offre un aperçu complet de la situation actuelle des droits humains au Niger, des principaux cas de violations et de la réponse internationale. Il comprend des illustrations, des chronologies et des témoignages pour une diffusion plus accessible des conclusions du rapport d'Amnesty International **« NIGER : MENACÉS ET MIS AU PAS ».**

LES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS EN UN COUP D'ŒIL

Catégorie	Problématiques clés
Répression de l'opposition politique	Détentions arbitraires, suspension des activités des partis politiques
Violations de la liberté de la presse	Suspensions de médias, arrestations de journalistes, peines de prison pour diffamation
Violations de la liberté de réunion	Répression violente des manifestations
Répression légale	Recours aux tribunaux militaires et aux lois antiterroristes visant les militants
Répression de la société civile	Fermetures d'ONG, disparitions forcées

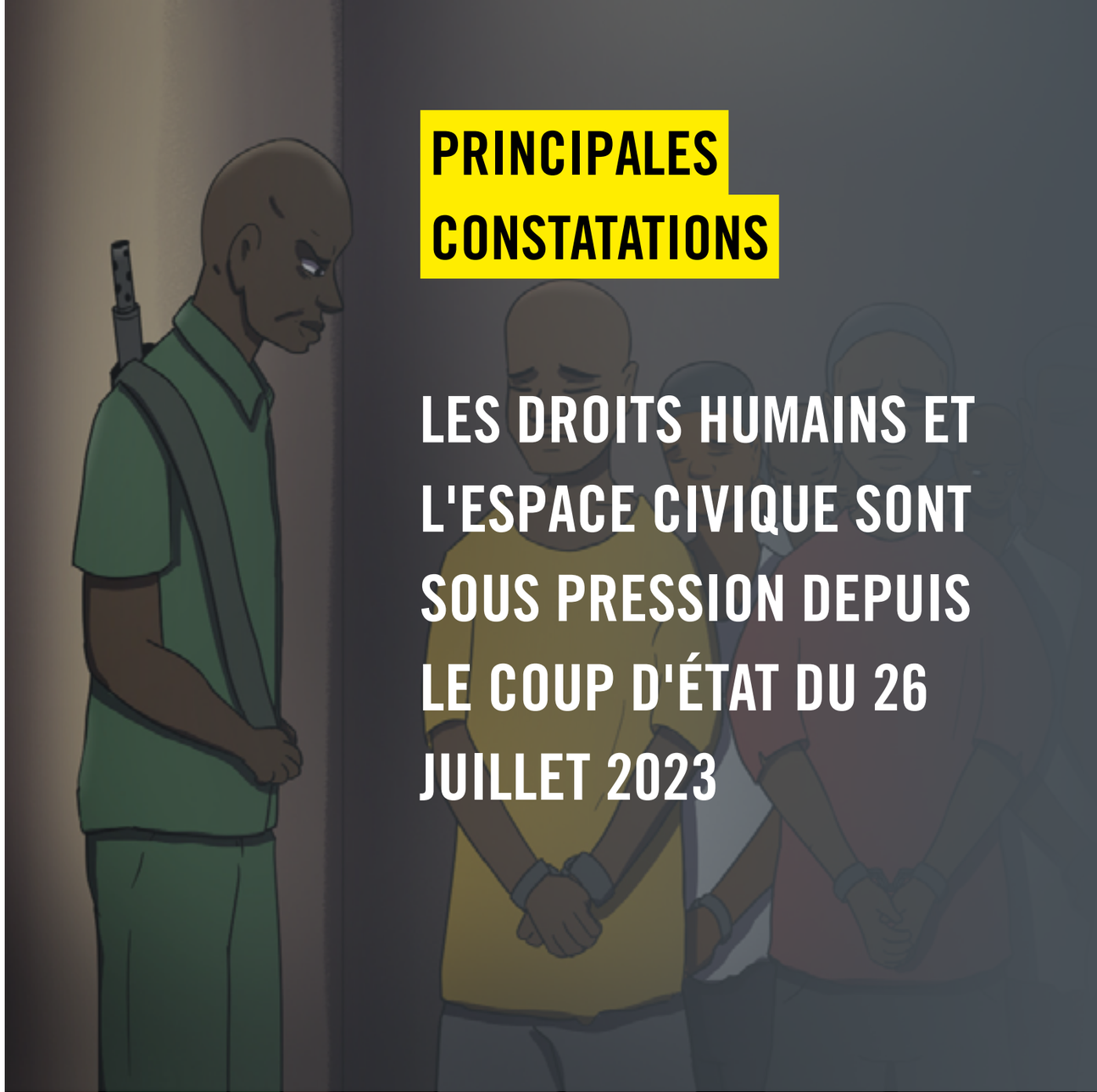

PRINCIPALES CONSTATATIONS

LES DROITS HUMAINS ET L'ESPACE CIVIQUE SONT SOUS PRESSION DEPUIS LE COUP D'ÉTAT DU 26 JUILLET 2023

1 ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET ABUS EN DÉTENTION

LA DÉTENTION ARBITRAIRE DE L'ANCIEN PRÉSIDENT BAZOUM

L'ancien président Mohamed Bazoum et son épouse sont toujours détenus dans des conditions difficiles. Malgré la décision d'un tribunal régional ordonnant leur libération, ils demeurent détenus, et le régime militaire a décidé de lever l'immunité présidentielle de Bazoum.

En janvier 2024, leur fils Salem Mohamed Bazoum a finalement été libéré grâce à un accord négocié par le Togo, et sa sortie du pays a été facilitée par le ministre togolais des Affaires étrangères. Selon un avocat, cette libération a été effectuée rapidement.

LA DÉTENTION ARBITRAIRE D'ANCIENS MINISTRES

À la suite du coup d'État de juillet 2023, sept anciens ministres, dont Ibrahim Yacouba, ont été arrêtés et placés en détention pour « atteinte à la sûreté de l'État ». Ancien ministre de l'Énergie, Yacouba a été arrêté en janvier 2024 à son retour au Niger, malgré les assurances de non-inculpation. Détenu à la prison de Ouallam, il est accusé d'avoir participé aux sommets de la CEDEAO.

Ses demandes de libération provisoire ont été rejetées à plusieurs reprises. Amnesty International condamne sa détention, la qualifiant d'arbitraire et de politiquement motivée, et demande sa libération immédiate. En janvier 2025, Yacouba et trois autres anciens ministres étaient toujours détenus, malgré une décision de justice ordonnant leur libération en juillet 2024.

LA DÉTENTION ILLÉGALE DE BEN HAMAYE ET DE 24 AUTRES PERSONNES

En octobre 2023, Ben Hamaye, ancien conseiller et agent de renseignement sous Bazoum, accusé d'avoir tenté de le faire sortir de détention, a été arrêté avec 24 autres personnes, dont des civils (étudiants).

Il a été détenu à la DGDSE (Direction générale de la documentation et de la sécurité extérieure) pendant plusieurs jours avant d'être transféré à la gendarmerie de Niamey.

Un avocat représentant treize des coaccusés dans cette affaire a décrit la nature violente de leurs arrestations :

> « [Mes clients] n'ont rien à voir avec Abderrahmane [Ben Hamaye]. Ils habitaient dans une villa louée par le président Bazoum à Niamey pour accueillir ses parents du village. Dans le groupe, il y avait des civils et des militaires. Les civils sont de proches parents de Bazoum. Parmi les militaires, il y avait des membres de la garde rapprochée de Bazoum qui attendaient leur réaffectation après le coup d'État [du 26 juillet]. Ils sont venus habiter dans la maison après le coup, quand ils ont été écartés. Ils logeaient dans une villa quand ils ont été surpris le 18 octobre quand les militaires sont arrivés. Ils ont été tabassés, menottés, encagoulés et insultés. De là-bas, ils ont été envoyés à la DGDSE. »

La télévision nationale a ensuite diffusé des images montrant Abderrahmane Ben Hamaye, le bas du corps couvert de sang, les mains apparemment liées dans le dos. Selon le procureur général, Ben Hamaye aurait violemment résisté à son arrestation et aurait même tiré sur des agents de sécurité, blessant grièvement l'un d'eux. Cette déclaration a été faite lors d'une allocution télévisée visant à informer le public de l'affaire.

Les autorités ont également déclaré que de l'argent et des téléphones portables avaient été saisis au domicile de Ben Hamaye et utilisés comme preuves. Le procureur général l'a également accusé, ainsi que plusieurs membres de la Garde nationale, d'avoir fourni des renseignements à une puissance étrangère.

Bien qu'Amnesty International ne puisse pas vérifier les charges retenues contre les accusés, il est clair que leurs droits ont été violés, notamment en ce qui concerne leur traitement et leurs conditions de détention.

Une fois en garde à vue à la DGDSE, les détenus ont été soumis à des traitements inhumains et détenus au secret, selon leur avocat :

> « Les détenus ont souffert de traitements dégradants et inhumains. Les conditions de détention étaient brutales, inhumaines et dégradantes. Toutes ces personnes avaient disparu des unités d'enquête judiciaire prévues par le Code de procédure pénale. C'est par ouï-dire qu'on a su qu'ils étaient à la DGDSE. Ils étaient inexistants. On ne pouvait pas les trouver. C'était après qu'on a appris qu'ils étaient à la DGDSE. »

Du 19 octobre au 2 novembre 2023, Ben Hamaye et 24 autres coaccusés ont été détenus dans les locaux de la DGDSE, qui ne sont pas des centres de détention légalement reconnus par le Code de procédure pénale du Niger.

Ils ont été interrogés par des agents de sécurité. Pendant leur détention, les soins médicaux et la représentation juridique leur ont été refusés. Un avocat a décrit ses difficultés à obtenir un accès :

> « J'ai demandé l'accès à mes clients par un courrier qui a été sans suite. Je l'ai envoyé au ministre de la Défense. Je lui ai demandé deux fois, mais je n'ai pas eu de retour. »

« Si vous critiquez le gouvernement, soyez sûr que vous risquez d'être arrêté. »

Membre de la société civile nigérienne

2 ATTAQUES CONTRE LES LIBERTÉS JOURNALISTIQUES

Depuis le 26 juillet 2023, les autorités ont imposé des restrictions croissantes aux médias. En août 2023, Radio France Internationale (RFI) et France 24 ont été suspendues pour avoir diffusé des critiques à l'égard du CNSP. Des journalistes nigériens ont signalé avoir reçu des menaces de la part du CNSP et de ses partisans. En décembre 2024, la BBC a également été suspendue pour trois mois.

La Maison de la Presse, une coalition de 32 organisations médiatiques, s'est divisée après le coup d'État, certains soutenant les autorités.
Les autorités ont suspendu son Assemblée générale, suivie de la dissolution de son conseil d'administration en janvier 2024.

En avril 2024, les journalistes Ousmane Toudou et Soumana Maiga ont été arrêtés. Toudou était accusé de « trahison », tandis que Maiga était accusé d'« atteinte à la défense nationale ». Maiga a été libéré en juillet 2024, mais Toudou est toujours détenu dans l'attente de son procès.

Cette répression a conduit à une autocensure généralisée parmi les journalistes et la société civile.

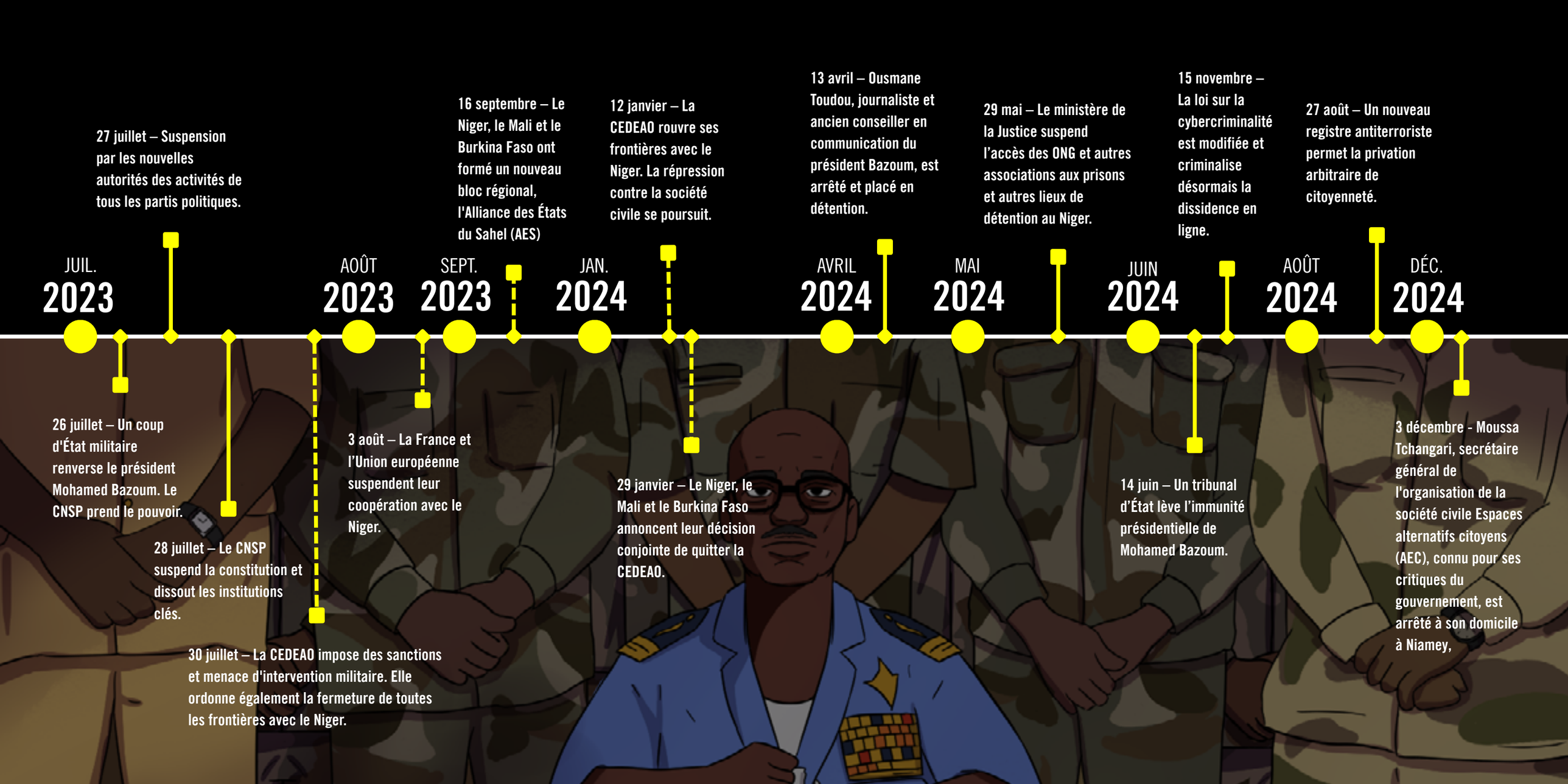
JUIL. 2023
26 juillet – Un coup d'État militaire renverse le président Mohamed Bazoum. Le CNSP prend le pouvoir.
27 juillet – Suspension par les nouvelles autorités des activités de tous les partis politiques.
28 juillet – Le CNSP suspend la constitution et dissout les institutions clés.
30 juillet – La CEDEAO impose des sanctions et menace d'intervention militaire. Elle ordonne également la fermeture de toutes les frontières avec le Niger.
AOÛT 2023
3 août – La France et l'Union européenne suspendent leur coopération avec le Niger.
SEPT. 2023
16 septembre – Le Niger, le Mali et le Burkina Faso ont formé un nouveau bloc régional, l'Alliance des États du Sahel (AES)
JAN. 2024
12 janvier – La CEDEAO rouvre ses frontières avec le Niger. La répression contre la société civile se poursuit.
29 janvier – Le Niger, le Mali et le Burkina Faso annoncent leur décision conjointe de quitter la CEDEAO.
AVRIL 2024
13 avril – Ousmane Toudou, journaliste et ancien conseiller en communication du président Bazoum, est arrêté et placé en détention.
MAI 2024
29 mai – Le ministère de la Justice suspend l'accès des ONG et autres associations aux prisons et autres lieux de détention au Niger.
JUIN 2024
14 juin – Un tribunal d'État lève l'immunité présidentielle de Mohamed Bazoum.
15 novembre – La loi sur la cybercriminalité est modifiée et criminalise désormais la dissidence en ligne.
AOÛT 2024
27 août – Un nouveau registre antiterroriste permet la privation arbitraire de citoyenneté.
DÉC. 2024
3 décembre - Moussa Tchangari, secrétaire général de l'organisation de la société civile Espaces alternatifs citoyens (AEC), connu pour ses critiques du gouvernement, est arrêté à son domicile à Niamey,

3 LA SOCIÉTÉ CIVILE ATTAQUÉE

LA DÉTENTION ARBITRAIRE DE HADIZA*

En 2023, la militante politique Hadiza est enlevée et détenue pendant cinq jours à la DGDSE en raison de publications sur les réseaux sociaux concernant les nouvelles autorités nigériennes. Quatre hommes non identifiés l'enlèvent sur son lieu de travail, la cagoulent et l'emmènent dans un lieu inconnu. Là, elle est déshabillée, fouillée et enfermée dans une cellule sordide sans toilettes.

Les enquêteurs l'accusent de collaborer avec des politiciens, l'insultent et lui refusent l'accès aux soins médicaux. Sa famille est tenue dans l'ignorance, et Hadiza reste portée disparue.

Jusqu'à son transfert en garde à vue. Accusée de « production de données susceptibles de troubler l'ordre public », elle a été condamnée à six mois de prison avec sursis et à une amende de 480 dollars.

Sa détention a laissé un traumatisme durable, tant pour elle que pour son père, qui a souffert d'une grave maladie. Amnesty International condamne sa disparition forcée et demande que les responsables rendent des comptes.

*Hadiza est un pseudonyme utilisé pour protéger l'identité de l'activiste dont l'histoire est racontée ici.

LA DÉTENTION ARBITRAIRE DE SAMIRA SABOU

Le 30 septembre 2023, la journaliste et défenseure des droits humains Samira Sabou est emmenée de force du domicile de sa mère à Niamey par des hommes masqués, sans mandat. Des témoins ont affirmé qu'ils se présentaient comme des gendarmes, qui sont revenus plus tard pour saisir son téléphone.

Pendant une semaine, elle est détenue au secret dans un lieu tenu secret, interrogée sur son travail, ses contacts diplomatiques et ses finances. Bien qu'elle n'ait pas été physiquement blessée, elle a perdu toute notion du temps. Avant son arrestation, elle avait été victime de harcèlement en ligne, notamment de menaces de mort.

Le 7 octobre, elle est transférée à la Brigade des investigations criminelles de la police de Niamey et inculpée, en vertu de la loi sur la cybercriminalité, de « production et diffusion de données susceptibles de troubler l'ordre public ». Elle est libérée le 11 octobre, mais les accusations sont toujours en instance, aucun procès n'étant prévu.

Amnesty International condamne sa disparition forcée et demande que les charges soient abandonnées et que les responsables soient tenus de rendre des comptes.

« Pour le déjeuner, ils me donnaient deux petits sachets de Solani [une marque de lait locale], une poignée de riz et de l'eau. Le soir, il n'y avait rien à manger. Dans cette cellule, l'odeur de mon urine a commencé à me gêner [car il n'y avait pas de toilettes et j'étais forcée d'uriner dans un seau], en plus de l'odeur de peinture. Pendant tout ce temps, ils ne m'ont pas laissée me laver ou changer de vêtements. [...] Quand ils m'ont arrêtée, je pleurais pendant les nuits à la DGDSE parce que j'étais dans le noir, je ne savais pas où j'étais ou pourquoi j'étais là et j'étais fatiguée. Les jours passaient et j'étais de plus en plus fatiguée [...] »

Hadiza*

« Nous étions chez sa mère quand des agents disant être des gendarmes sont venus la chercher. Ils nous ont montré leur carte d'identification professionnelle, mais ils n'avaient pas de mandat et étaient masqués, de toute façon. Ils ont insisté pour que Samira les suive dans leur voiture, car ils voulaient l'interroger. Ils l'ont fait monter de force dans le véhicule mais, dix minutes plus tard, ils sont revenus chez sa mère pour récupérer son téléphone portable. »

Un proche de Samira Sabou

REJOIGNEZ LA CAMPAGNE D'AMNESTY

LA SUPPRESSION SYSTÉMATIQUE DES DROITS AU NIGER NE PEUT RESTER INCONTESTÉE

OBJECTIFS

Le peuple nigérien a besoin de notre soutien urgent. La suppression systématique des droits ne peut rester incontestée. Cette campagne appelle les gouvernements, les organisations de défense des droits humains et les citoyens du monde entier à agir contre les détentions illégales, les restrictions de la presse et la criminalisation de la dissidence. Ensemble, nous pouvons œuvrer pour la justice, la responsabilisation et le rétablissement des libertés fondamentales au Niger.

Nos voix collectives peuvent exiger :

- ✓ La libération immédiate des personnes détenues arbitrairement
- ✓ La levée des restrictions sur la presse et les libertés civiles
- ✓ Mettre fin aux détentions illégales, y compris aux disparitions forcées
- ✓ L'abrogation des lois répressives utilisées pour faire taire la dissidence

Il est temps de soutenir le peuple nigérien et de veiller à ce que sa voix soit entendue.

COMMENT VOUS POUVEZ AIDER

Sensibilisez : partagez les supports de campagne sur les réseaux sociaux en utilisant #HumanRights4NigerNow.

Signez les pétitions : exigez la libération des personnes détenues arbitrairement et le rétablissement de la liberté de la presse.

Contactez les décideurs politiques : exhortez les gouvernements, la CEDEAO, l'Union africaine et l'ONU à agir.

Lisez notre page aujourd'hui et apprenez-en plus sur le rapport d'Amnesty, ses conclusions et la campagne.

REJOIGNEZ LE MOUVEMENT

Les droits humains ne doivent pas être victimes de l'instabilité politique.

Soutenez le peuple du Niger.

AMNESTY INTERNATIONAL